

le vulcain

JOURNAL D'INFORMATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS AUVERGNATS



EN IMAGES
LE PUY DE JUMES



SITES
LE COTEAU
DE GIGNAT



DOSSIER

Suivis écologiques des sites CEN



Éditorial

Le Conseil scientifique, récemment renouvelé, est constitué d'experts naturalistes couvrant un maximum de disciplines et donc d'approches.

Les bénévoles qui le composent répondent très généreusement présents afin de contribuer à l'amélioration toujours continue de nos deux conservatoires.

Complémentaire au Conseil d'administration qui garde ses prérogatives, le Conseil scientifique a pour vocation à donner un avis éclairé sur les propositions d'acquisitions, les problématiques transversales de gestion / conservation et les plans de gestion.

Ces derniers ont un rôle essentiel dans l'atteinte de nos objectifs en matière de préservation de la biodiversité (espèces et milieux menacés ainsi que leurs bonnes fonctionnalités). Les sites sur lesquels nous sommes acteurs ont retenu notre attention par les enjeux qu'ils présentent. Mais, par la suite, quand arrive l'heure de décider des orientations de gestion, le gestionnaire se retrouve face à de nombreuses questions : quels sont les milieux et espèces présentes ? Quels sont les principaux facteurs influençant ce milieu ? Quelles sont les menaces pesant sur sa fonctionnalité et donc les espèces qui la composent ? Comment puis-je les enrayer, à défaut, les atténuer ?

Ce raisonnement, certes étayé et appuyé par de nombreuses expériences, en reste pas moins hypothétique. A l'image du docteur qui diagnostique une maladie chez un patient, il n'est pas toujours sûr que le médicament prescrit soigne la véritable maladie.

Il en est de même pour les milieux.

De fait, une vérification de l'atteinte des objectifs du plan de gestion est nécessaire. Et elle ne peut se faire que par un suivi régulier d'indicateurs préalablement définis. Ces suivis ne nécessitent pas toujours des compétences accrues. Le cas de l'approche photographique de l'évolution d'un site en est un parfait exemple. Il illustre au combien l'intérêt du travail des bénévoles que nous sommes.

Salariés comme bénévoles, nos approches se complètent et permettent une meilleure efficacité de nos actions. Pour les uns comme pour les autres, merci pour votre implication.

Sylvain Vrignaud
Président du Conseil scientifique
du CEN Auvergne et du CEN Allier

Aujourd'hui pour demain, protégeons le patrimoine naturel d'Auvergne

Les Conservatoires protègent et gèrent des milieux remarquables pour leur faune, leur flore et leur paysage.

Ils interviennent sur plus de 1 600 hectares de terrains de haut intérêt écologique, répartis sur 200 sites dans les quatre départements de la région.

Ils protègent des milieux très divers (zones alluviales, mares, forêts, coteaux...) et des espèces animales (reptiles, amphibiens, chauves-souris...) et végétales (orchidées, plantes carnivores...).

Les Conservatoires travaillent aussi à la protection des paysages et des anciennes variétés fruitières.

Nos actions

Les Conservatoires interviennent sur des sites abritant une grande biodiversité, avec l'accord des propriétaires.

Le Vulcain est une revue trimestrielle publiée par le Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne et le Conservatoire des Espaces naturels de l'Allier, associations qui ont pour objet la conservation des richesses biologiques, ethnobotaniques, géologiques et esthétiques des milieux, sites et paysages auvergnats.

Leur action est menée dans un cadre consensuel avec le soutien de l'Europe, de l'État, de la Région, des Départements, des Communes et de leurs groupements, des Parcs naturels régionaux, des Agences de l'Eau et de partenaires privés.

Directeur de publication Éliane Auberger
Directeurs de la Rédaction Pierre Mossant / Estelle Cournez
Conception de ce numéro Gaëlle Chauffour
Conception graphique Pépin de pomme, 04 73 69 00 14
Photos CEN Auvergne, CEN Allier sauf mention contraire
Impression papier recyclé et encres végétales Champagnac
ISSN 1275-8701
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
rue Léon-Versepu 63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27 - Fax 04 73 64 04 73
cren-auvergne@espaces-naturels.fr

Conservatoire d'espaces naturels d'Allier
Maison des Associations
Rue des Écoles 03500 Châtel-de-Neuvre
Tél. 04 70 42 89 34 - Fax 04 70 42 27 58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Adhésion annuelle aux Conservatoires de 15 €, donnant droit à recevoir trimestriellement Le Vulcain et à participer avantageusement à toutes les animations et sorties de découvertes proposées par l'association.

Les Conservatoires sont membres du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, et sont adhérents de la FRANE.



Suivant le contexte, les Conservatoires peuvent acheter, louer les parcelles sur lesquelles des interventions sont envisagées ou encore proposer des conventions de gestion. Ce partenariat s'appuie également sur les autres usagers des sites (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs...) ainsi que sur les collectivités. Suite à un diagnostic écologique, des travaux peuvent être réalisés pour restaurer des sites (par exemple débroussaillage, bouchage d'un fossé drainant un marais), les entretenir, parfois les aménager pour le public. Un suivi de l'évolution des espèces est réalisé pour veiller à la bonne santé des espaces préservés.

Par ailleurs, les Conservatoires sont interlocuteurs des services de l'Etat et des collectivités pour la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la biodiversité, telles que Natura 2000 ou les Espaces Naturels Sensibles.

Un réseau national

Membres d'un réseau de 29 Conservatoires d'Espaces Naturels, ils sont regroupés au sein de la Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN).



S O M M A I R E

3 Nouvelles des sites

Beaumont (43)
Gignat (63)

5 Découverte du patrimoine

Dossier : Suivis
écologiques des sites
naturels des CEN

8 Vie associative

10 L'écho du réseau

11 Actualités

12 Bulletin de souscription



L'unique pré salé de Haute-Loire enfin restauré !

delphine.benard@espaces-naturels.fr - CEN Auvergne

Le pré salé de Beaumont, inclus dans le site Natura 2000 des "Coteaux de Montlaison - La Garenne - prés salés de Beaumont" est en effet l'unique représentant des prés salés continentaux en Haute-Loire, la majorité des sources et prés salés d'Auvergne étant localisée dans le Puy-de-Dôme.

Une parcelle en propriété communale fait l'objet depuis 2005 d'une convention de gestion entre le Conservatoire, la mairie, et un agriculteur gestionnaire des terrains, afin d'œuvrer pour la préservation de ce site exceptionnel. Les habitats naturels de prés salés représentent environ 1,9 hectares où sont représentés des espèces spécifiques dites halophytes (= adaptées aux milieux salés) que l'on trouve habituellement sur le littoral, telles que le Jonc de Gérard, la Puccinelle à épis distants, la Spergulaire marginée, ou encore le Trèfle maritime, espèces rares et protégées. Malheureusement, ce site avait fait l'objet il y a quelques années d'un dépôt de matériaux (terre, bois, gravats en petite quantité) qui a donc provoqué la perte d'une surface d'environ 1 000 m² de prés salés.



Jonc de Gérard

Après de nombreuses démarches pour restaurer ce secteur, la mairie de Beaumont a décidé de financer en grande partie la réhabilitation du site, avec le soutien et l'appui technique du Conservatoire pour les modalités techniques des travaux à mener. Une pelle légère a permis en quelques jours de déblayer les matériaux afin de retrouver le niveau du sol naturel.

Le suivi de la recolonisation de ces surfaces par les prés salés va se mettre en place dès 2012, et nous pouvons espérer retrouver sans difficulté les milieux et espèces naturellement présents sur le site.

Une belle opération qui s'est déroulée dans le courant du mois de septembre, pour un site qui va pouvoir à nouveau exprimer toutes ses richesses !



Lancement des travaux d'enlèvement des matériaux indésirables.



Le site naturel restauré après l'action de génie écologique.

Coteau d'Espinasse à Gignat

stephane.cordonnier@espaces-naturels.fr - CEN Auvergne

La chaux et le coteau qui s'étendent entre le Broc et Gignat forment une colline d'environ 200 ha constituée pour moitié de forêts naturelles et pour l'autre de milieux secs buissonnants issus de la déprise agricole.

Pour maintenir toute la série de végétation des milieux secs, des pelouses aux chénaies pubescentes, des travaux sont en cours pour restaurer une activité pastorale sur 10 % de cet ensemble. Le pâturage permettra notamment de conserver quelques hectares de pelouses sèches à orchidées, milieux dont la conservation est d'intérêt européen.

Trois des quatre parcs de pâturage ont déjà été installés en 2010 et 2011, dans des conditions difficiles (murets de pierre à franchir, forte pente, ravins). Cela représente trois kilomètres de clôture, des portes pour le bétail, des passages piétons, une batterie solaire...

Deux agriculteurs réexploitent ainsi ces terrains, avec des moutons pour l'un et des chevaux pour l'autre.

Les travaux ont été réalisés en partenariat avec l'entreprise de réinsertion Avenir, ce qui permet de concilier protection de l'environnement, production agricole et intégration sociale. Ils ont été financés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (fonds Etat et européens (FEADER), qui durera cinq ans (2010-2014).



Clôture neuve de pâture à moutons, passage délicat de muret réalisée par l'équipe de gestion du CEN Auvergne.



Brebis Noir du Velay

suivi écologique des sites des Conservatoires d'espaces naturels



Alain Rocher, bénévole CEN, inventorie les papillons en gare de Montluçon-Rimard.

Mesurer des processus complexes comme le fonctionnement des écosystèmes avec des suivis simples et peu coûteux relève de l'utopie. Force est de constater que les moyens mis en œuvre pour le suivi de nos sites sont insuffisants. Comment alors s'assurer que nos choix de gestion sont bons ?

La gestion préconisée s'appuie en grande partie sur des résultats de suivi plus ambitieux publiés par des équipes de recherches ou déjà expérimentés par d'autres gestionnaires d'espaces naturels. Toutefois, un minimum d'évaluation doit être réalisé sur nos propres sites, et ce minimum consiste à inventorier régulièrement la faune, la flore et les habitats naturels. Ce socle n'est pas encore opérationnel sur tous nos sites : inventaires incomplets (invertébrés), données anciennes ou mal localisées (flore), statut des espèces non précisé (reproduction, passage sur nos sites)... du travail reste à accomplir. Certaines espèces sont citées et reprises de rapport en rapport depuis 20 ans, mais ne semblent plus être présentes sur le terrain...

Parallèlement, il est nécessaire de mettre en place des suivis plus complexes pour évaluer certaines opérations de gestion innovantes. On peut ainsi passer de l'évaluation qualitative à une évaluation quantitative (effectif des espèces), mesurer des paramètres abiotiques (hauteur de la nappe dans des piézomètres), intégrer des aspects de fonctionnalité (régénération forestière, dynamique de colonisation des buissons). L'ambition du suivi doit dans tous les cas correspondre à la difficulté de mesurer l'objectif qui lui est lié.

Les indicateurs d'évaluation

Le suivi de la biodiversité n'est qu'une partie du travail d'évaluation à effectuer. Les CEN réfléchissent donc à mieux structurer l'évaluation de leurs programmes.

Cela passe par le renseignement d'indicateurs sur tous les aspects : budget, communication, performance...

Ces indicateurs sont de trois catégories : pressions exercées sur l'écosystème (exemple : nombre de captages d'eau potable), état de l'écosystème (exemple : nombre d'espèces de poissons), et réponses (actions réalisées) qui doivent modifier les deux premiers (exemple : surface de la zone protégée). Deux listes d'indicateurs sont à renseigner pour tous les programmes : une fixe de 26 indicateurs obligatoires et une autre variable selon les spécificités de chaque programme et les moyens disponibles. L'objectif est de rentrer progressivement dans la culture de l'évaluation (pas de virgule) et de ne plus inaugurer un panneau d'information sur un site, sans se demander s'il est lu et compris.

Auréli Pappus, stagiaire du CEN Auvergne, cartographie l'implantation des stations d'une espèce exotique envahissante, l'Érable negundo.



Sylvain Pouvalet, chargé d'études du CEN Auvergne, en train de réaliser un relevé botanique.



Quelques exemples de suivis écologiques

Les orchidées du puy de Pileyre

Le suivi du site de Pileyre est effectué dans le cadre du réseau Natura 2000, le Parc naturel régional du Livradois-Forez ayant confié au CEN Auvergne la gestion et le suivi de ce puy.

• **Objectif 1** : Veiller sur l'état de conservation global du site : localisation des orchidées (espèces indicatrices) et estimation grossière des effectifs.

Résultats : Sur les 22 espèces et 2 hybrides ayant été cités au moins une fois à Pileyre, 18 espèces d'orchidées et 1 hybride ont été observés en 2011. Les effectifs globaux sont également très importants, avec de 2 000 à 5 000 individus, toutes espèces confondues. La population d'*Epipactis* à petite feuilles (*Epipactis microphylla*) est particulièrement remarquable, avec 128 individus fleuris comptés en 2011.

• **Objectif 2** : Évaluer la gestion locale entreprise (pâturage + débroussaillage) : localisation des orchidées et estimation précise des effectifs par comptage dans des carrés de 10 m x 10 m sur 2,5 ha (3 passages/an).

Résultats : En 2010, 14 espèces représentant 1 471 individus ont été dénombrées. C'est le plus grand effectif observé depuis le début du suivi, donc une progression des effectifs et une progression de la répartition spatiale des espèces.

La Jussie sur le département Allier

La Jussie constitue aujourd'hui une véritable peste végétale sur l'Allier et la Loire. Sa prolifération inquiétante induit la disparition d'espèces et d'habitats patrimoniaux et perturbe le fonctionnement hydraulique des rivières.

Depuis 2004, le CEN Allier a mis en place 3 contrats Natura 2000 successifs concernant l'arrachage de la Jussie. Dans le cadre de cette action, chaque site est suivi annuellement, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Allier, dans le

Le Conseil scientifique

Les Conservatoires d'espaces naturels d'Allier et d'Auvergne sont dotés d'un Conseil scientifique commun.

Il examine le bien-fondé des propositions en matière d'intervention foncière et d'orientation de gestion par son rôle de conseil auprès du Conseil d'administration qui prend la décision finale.

Le Conseil scientifique déjà sollicité le sera davantage sur les questions d'évaluation de gestion de chaque site et de la cohérence du réseau global des sites des CEN. En ce sens, le renforcement des suivis écologiques sur les sites mais également transversaux (sur une espèce ou un milieu naturel) est une nécessité.

Le Conseil scientifique est actuellement composé de 23 membres bénévoles principalement issus du monde naturaliste et de la recherche. Il se réunit plusieurs fois par an. Il a élu un président, Sylvain Vrignaud, et un vice-président, Pascal Carrère, pour animer ses travaux.

« Est instauré au sein de l'association un Conseil scientifique pluridisciplinaire s'occupant du patrimoine naturel et des actions en faveur des espèces végétales domestiques anciennes et du patrimoine paysager. »

Statuts du CEN Auvergne - Article 16

but de détecter la présence et le développement de la Jussie, pour un suivi original mais tout aussi important en termes d'évaluation de nos actions, qu'un suivi écologique classique.

Regard d'Alain Siblot, Technicien de gestion au CEN Allier, sur l'évolution de la Jussie : « Pour moi le suivi des zones d'eau encore saines est primordial. Détecter la présence de Jussie le plus tôt possible est nécessaire afin de décider rapidement d'une intervention manuelle pour la contenir. Elle est, malgré notre action, toujours aussi présente voire plus. ».

Magalie Rambourdin, chargée d'études du CEN Allier en suivi batraciens en soirée en début de printemps.



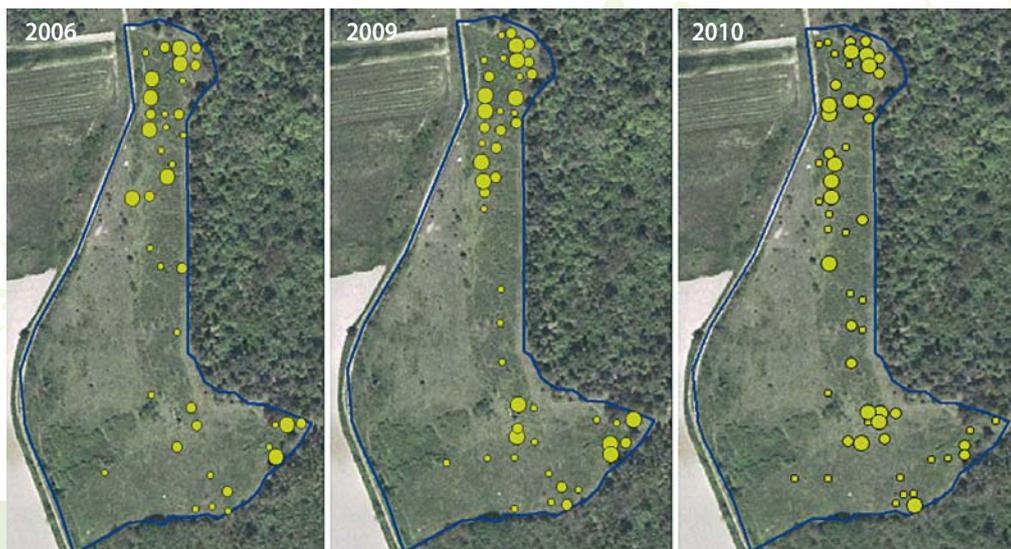
Grille pour suivi botanique



Site de Pileyre : exemple de résultats pour l'*Orchis pyramidalis* (*Anacamptis pyramidalis*)

- > à 10 pieds
 - de 5 à 10 pieds
 - de 1 à 5 pieds
- 1/2500°

Fond : Orthophotoplans DIREN Auvergne, 2004



Suivis écologiques au pont de Châtel-de-Neuvre

daniel.mayerau@espaces-naturels.fr, magalie.rambourdin@espaces-naturels.fr - CEN Allier



Suivi des orthoptères

Insectes abondants, bien répandus et dont le nombre d'espèces est relativement restreint (220 espèces recensées en France), les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons) sont connus pour être sensibles aux perturbations environnementales, à de courtes échelles de temps et d'espace. Ils sont, contrairement à d'autres groupes d'insectes, plus sensibles à la structure de la couverture végétale qu'à sa composition floristique, et apparaissent comme de bons indicateurs des modes de gestion (fauche, pâturage, brûlis...) ou d'évolution spontanée (fermeture du milieu...).

Au pont de Châtel, quatre relevés ont été effectués, deux sur une zone uniquement fauchée et deux autres sur la zone pâturée. Le premier constat est l'absence de sauterelles, qui privilégient les strates herbacées moyennes à hautes dont est dépourvu le site, confirmant la sensibilité des orthoptères aux hauteurs de strates végétales.

Ce sont donc essentiellement des criquets qui ont été recensés avec la présence notable de trois espèces patrimoniales : le Criquet des roseaux (*Mecosthetus parapleurus*), le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*) et l'Oedipode émeraude (*Aiolopus thalassinus*) tous trois inscrits sur la liste rouge régionale.

Suivi botanique

Pour rappel, le site du pont de Châtel fait suite à la convention de partenariat signée en 2007 entre les CEN Allier et Auvergne et le SIVOM Sologne Bourbonnaise.

Les parcelles concernées (propriété du SIVOM) sont situées autour du puits de captage du pont de Châtel-de-Neuvre. L'action des CEN a permis la réalisation de la conversion de surfaces de culture intensive de maïs en prairie (semis herbacé composé de Ray-Grass anglais, Fétuque élevée, Trèfle blanc, Lotier). Un agriculteur gère aujourd'hui les parcelles en appui avec le CEN Allier grâce à un bail.

Afin d'étudier l'évolution des végétaux suite au semis et de mesurer l'impact de divers modes de gestion (fauche tardive et pâturage) sur les parcelles, un suivi phytosociologique a été mis en place. Il s'agit d'effectuer deux inventaires floristiques les plus exhaustifs possibles sur deux placettes, l'une concernée par le pâturage et l'autre par la fauche.

Premier résultat : on retrouve une dominance des espèces liées au semis. On observe ensuite au fil des années une variation entre les deux sites : sur la zone pâturée, des plantes à fleurs, les rumex et orties s'installent tandis que sur l'autre placette, on observe un plus grand nombre de graminées (Fétuque, Dactyle ou Pâturin) liées à la fauche.

Cette démarche permet ainsi l'étude de l'évolution dans le temps des communautés végétales et de suivre l'impact sur les modes de gestion mis en place.



Criquet des ajoncs.

Découverte du Criquet des ajoncs à Villefranche-d'Allier

Le Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus binotatus*), nouvelle espèce d'orthoptère recensée pour l'Auvergne, a été découvert en 2010 sur une lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée, sur la commune de Villefranche-d'Allier. Les prospections 2011 ont permis de confirmer sa présence avec une augmentation des individus contactés.

L'Allier
vu du ciel
au pont de
Châtel-de-
Neuvre.



Du nouveau dans la vie associative du CEN Auvergne !

Marie-Laure Perget, bénévole - CEN Auvergne



Claire Depale, animatrice de la vie associative du CEN Auvergne, a pris ses fonctions début décembre 2011 dans le cadre d'un service civique.

tos, vidéos, dessins), "communication écrite", "chantiers nature", "conservateurs de site", "suivis naturalistes", "réalisation de dossiers pédagogiques" et "vergers". Ces ateliers ont été détaillés dans *le Vulcain* n° 53.

- en animant la vie associative : organiser des rencontres entre adhérents et communiquer avec eux par le site internet, le journal d'information...

2. Tenter d'augmenter notre nombre d'adhérents et de bénévoles en communiquant sur la dynamique de la vie associative du CEN et sur le bien-fondé de l'action conservatoire.

Gaëlle Leroy, chargée de communication, est sa tutrice. Chantal de Montard et Marie-Laure Perget, administratrices en charge de la vie associative, accompagnent également la nouvelle recrue.

Elle a pour mission de :

1. Poursuivre la structuration de la vie associative :

- en animant les ateliers bénévoles existants et en accompagnant les projets en cours, tout en gardant un lien avec l'équipe salariée. Pour mémoire, les ateliers existants sont "réalisation et tenue de stand", "Image" (Observatoire pho-

Claire est joignable par téléphone au 04 73 63 05 23, ou par e-mail à cen-auvergne.vieassociative@espaces-naturels.fr. N'hésitez pas à lui faire part de vos suggestions pour dynamiser notre vie associative.

Permanences d'accueil au local des bénévoles, rue de l'Oratoire à Riom : tous les samedis du mois de mars, de 10 h à 12 h

Appel à bénévolat : suivi photographique paysager des sites par le groupe bénévole

gaelle.leroy@espaces-naturels.fr - CEN Auvergne

Le groupe Image propose la mise en place d'un observatoire photographique qui permettra :

- un suivi photographique paysager des sites par le groupe bénévole,
- une comparaison avant et après travaux,
- une étude de l'évolution paysagère (cartes postales, archives)
- un enrichissement de la photothèque (faune, flore, événements).

Les suivis photographiques viennent compléter les suivis écologiques des sites naturels.

Il est possible aux Conserv'acteurs de se regrouper par petite zone géographique pour mieux échanger et découvrir les richesses préservées. Ils leur est ainsi possibles de s'organiser avec le groupe Image pour un suivi saisonnier et annuel des sites du CEN. Dans le nouveau cahier d'accueil pour les Conserv'acteurs, quelques bases techniques pour le suivi photographique ont été rédigées par Olivier Daubard, bénévole conservateur du site du marais de Pommier à Chapdes-Beaufort (63) et photographe professionnel.

Contacts du groupe Image :

- Olivier Daubard, www.olivier-daubard.fr
olivier.daubard@yahoo.fr
- Myriam Gissinger, bénévole
myriam.gissinger@neuf.fr
- Gaëlle Leroy, salariée
gaelle.leroy@espaces.naturels.fr
04 73 63 26 03

Participez à la vie associative sur le www.cen-auvergne.fr dans l'onglet Espace associatif (code d'accès communiqué à chaque adhésion).



En images...

Suivi paysager du puy de Jumes



Le groupe Image a réalisé un suivi paysager à moyen terme sur le sommet du puy de Jumes ce printemps 2011.



Le but est d'évaluer pendant plusieurs années l'impact d'un événement prévisible technique et scientifique d'un chantier de génie écologique. Les points de suivi ont été localisés précisément avec des repères (ici des jalons).



Si vous êtes intéressé pour vous investir avec le groupe, et si ce projet vous motive, n'hésitez pas à nous contacter.



Après travaux

Commission communication CEN Allier

guillaume.laurent@espaces-naturels.fr - CEN Allier

Le 26 août 2011, le nouveau groupe communication du CEN Allier s'est réuni dans les locaux de Châtel-de-Neuvre. Actuellement composé de 5 membres bénévoles (administrateurs et adhérents) et de salariés, son rôle est de choisir et définir les moyens de communication à mettre en place au sein du CEN Allier. L'objectif de ce groupe communication est de promouvoir le CEN Allier et ses actions en faveur des milieux naturels et des espèces dans le département.

La mise en œuvre des propositions du groupe communication ne s'est pas fait attendre avec l'organisation de soirées naturalistes. Dont la première, animée par Sylvain Vrignaud, s'est déroulée le 9 décembre dernier dans les locaux du Conservatoire.

Le groupe communication s'affaire également à lancer la conception et à mettre en place une exposition sur les milieux naturels et les actions du CEN Allier, grâce à l'appui de l'équipe salariée. Ce projet a pu être discuté lors de la dernière réunion du 28 novembre 2011. A cette occasion, les membres ont défini les pistes d'amélioration pour la conception des panneaux dont la première mouture leur a été présentée.

Le groupe communication travaille activement pour que cette exposition soit prête pour le premier trimestre de l'année 2012. Les adhérents du Conservatoire qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche seront les bienvenus.

A la découverte des mollusques d'eau douce

guillaume.laurent@espaces-naturels.fr - CEN Allier

C'est devant un public à la fois curieux et intrigué que Sylvain Vrignaud, administrateur du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, a présenté un diaporama concernant les moules d'eau douce qui peuplent les rivières françaises et du département de l'Allier.

Après la découverte de l'histoire et de l'usage des moules perlières et autres mulettes à travers les âges, du néolithique à nos jours en passant par François 1er et Marie de Médicis avec sa robe aux quelques 32 000 perles (issues de 32 millions de moules perlières), le public présent a pu s'intéresser aux exigences écologiques de ces animaux.

Cette soirée a été l'occasion d'inaugurer le retour des soirées "Découverte Nature" du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, avec au programme de l'année 2012 une soirée consacrée au Castor.



Moule d'eau douce



RENCONTRE AVEC...

Nom : **Monique Morin-Bocquet**

Situation actuelle :
Photographe nature

Age : 50 ans

Adhérente et bénévole :
au CEN Allier

Site : www.moniquemorin.com



Comment as-tu connu les Conservatoires ? *Je n'avais jamais entendu parler des Conservatoires jusqu'en 2008. Mon amour de la nature m'a amenée à rencontrer d'autres passionnés comme Alain Siblot, puis Aurélie Soissons, tous deux salariés du Conservatoire Allier. Sensible aux actions menées par celui-ci (par exemple : Fréquence Grenouille et la restauration des mares communales du département), je me suis rapprochée progressivement jusqu'à entrer au Conseil d'administration cette année.*

Qu'attendais-tu en t'engageant bénévolement ?

Je souhaite participer activement à la préservation des milieux naturels, de leur faune et de leur flore. Or, apprendre et connaître me semblent être un premier pas vers cet objectif.

Je photographie souvent des invertébrés qui me sont inconnus, et j'utilise alors tous les moyens mis à ma disposition pour les identifier. Au contact du CEN Allier je perfectionne mes connaissances naturalistes et plus particulièrement entomologiques et botaniques. J'essaie aussi de participer à une meilleure approche de la nature qui nous entoure et qui nous est si chère. Ainsi, dès qu'il m'est possible je partage mes découvertes.

Es-tu satisfaite de ce don de temps et de compétences aux CEN ? *Oui, bien sûr ! Je regrette qu'il n'y ait que 24 heures dans une journée. Cette boutade juste pour dire que je déplore sincèrement de ne pouvoir donner plus de temps.*

As-tu de futurs projets bénévoles pour les Conservatoires ? *Oui ! Plusieurs.*

- *A terme, j'aimerais faire évoluer notre regard qui me semble braqué sur les espèces dites remarquables, alors que la faune et la flore ordinaires sont trop souvent négligées. Faut-il attendre que ces dernières soient également menacées pour réagir efficacement ? Je suis persuadée que si nous protégeons dès maintenant la faune ordinaire, la faune "remarquable" en bénéficiera systématiquement. Alors que la réciproque ne sera pas vraie.*
- *En apprentissage auprès de Bruno Schirmer, je souhaite m'investir dans les sorties "terrain" pour sensibiliser le public sur l'intérêt fondamental des mares et des êtres qui les habitent.*
- *J'aimerais participer à divers inventaires, et particulièrement celui des mares et zones humides du Bourbonnais.*

Quels vœux peux-tu formuler pour l'avenir des Conservatoires ? *Bonne année 2012 et longue vie aux Conservatoires. Que tous les projets aboutissent, notamment l'ouvrage en cours sur la rivière Allier qui fera référence. Un de mes vœux les plus chers est que l'on ait le moins possible besoin de mesures compensatoires, pâles consolations consécutives à des destructions irréversibles d'espaces naturels.*

Si tu étais un animal ? *La Chouette effraie.*

Si tu étais une plante ? *Le Lierre grimpant (Hedera helix).*

Si tu étais un des cinq éléments ? *L'air.*

Les valeurs portées par le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels

gaelle.leroy@espaces-naturels.fr - CEN Auvergne

Pour protéger la biodiversité, vous pouvez donner ou léguer votre patrimoine.

Créé par la loi de modernisation de l'économie de 2008, les Fonds de dotation sont des personnes morales de droit privé qui peuvent recevoir et gérer les biens de toute nature qui leur sont cédés, dans un objectif d'intérêt général. Afin de disposer d'un outil juridique adapté pour recevoir dons et legs, les Conservatoires d'espaces naturels ont créé en juillet 2011 leur propre Fonds de dotation : le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels de France (parution au JO du 2 juillet 2011).

Les propriétaires intéressés peuvent ainsi se rapprocher du Fonds de dotation via le Conservatoire d'espaces naturels de leur territoire pour étudier la faisabilité d'une donation. En cas d'intérêt écologique confirmé, les terrains sont versés à la partie inaliénable du capital du Fonds, et peuvent ainsi faire l'objet d'une préservation à long terme, garantie au niveau juridique. La gestion et le suivi des terrains sont confiés au CEN territorialement compétent. La donation au Fonds de dotation est exempte de droit de mutation.

Les coûts afférents (frais notariés) sont pris en charge par le Conservatoire, sauf souhait contraire du donateur. Dans le cadre de relation avec les entreprises, les opérations de donation peuvent faire l'objet d'une valorisation en termes de communication : elles peuvent illustrer l'engagement de l'entreprise dans une action concrète de préservation de la biodiversité et des sites.

Les Conservatoires d'espaces naturels s'engagent pour vous.

Le fonds de dotation des CEN apporte des garanties fortes aux donateurs ou légataires. En effet, son action est encadrée et contrôlée à plusieurs niveaux :

- Le Fonds de dotation ne peut agir que dans le respect des critères de l'intérêt général : sa gestion est désintéressée et l'ensemble des membres du Conseil d'administration sont entièrement bénévoles.
- Chaque année, quelque soit son budget, le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels est entièrement contrôlé par un commissaire aux comptes et cet audit est adressé aux services de l'État.

Vous pouvez faire une donation ou legs, c'est-à-dire transmettre un bien, de votre vivant.

Elle doit faire l'objet d'un acte notarié (à la différence d'un don). Une donation peut être effectuée à deux conditions :

le donateur est propriétaire du bien au jour de la donation, la donation ne doit pas porter atteinte aux droits des héritiers. Une donation peut porter sur tout type de bien immobilier, mobilier, scriptural... Un legs est une disposition testamentaire par laquelle une personne transmet, au profit d'une ou plusieurs autres personnes, tout ou partie de ses biens. Un legs peut être composé de tout type de bien immobilier, mobilier, scriptural... Le testateur reste propriétaire de ses biens jusqu'à son décès. Les legs sont affectés aux actions dans le respect des souhaits émis par les testateurs. Si l'affectation du legs n'est pas précisée, le Fonds de dotation choisira une affectation en fonction des projets ayant besoin d'un financement.

Pour le donateur ou légataire, le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels est une solide garantie :

- Les statuts du Fonds obligent à conserver toute donation au capital (la dotation) du Fonds. Ainsi le don ou legs, ne peut statutairement jamais être revendu, sauf consentement express du donateur ou légataire.
- Toute donation nécessite un acte notarié où les volontés du donateur sont exprimées. Cet engagement pris devant notaire est l'assurance juridique pour le donateur et ses héritiers du respect de sa volonté.
- Les biens portés par le Fonds de dotation sont confiés au CEN du territoire concerné. Ce type de contrat permet, pour le Fonds, de mettre les moyens légaux nécessaires au respect des volontés du donateur.

Une nouvelle étape franchie pour les CEN

A l'heure où les Conservatoires d'espaces naturels ont souhaité se doter d'une appellation et d'un logo communs, la reconnaissance par l'État et les régions dans le cadre de la loi Grenelle 2 est maintenant accessible grâce à un agrément spécifique. La loi Grenelle 2 prévoit que l'État et le Conseil régional peuvent agréer les CEN pour 10 ans renouvelables. Le Décret du 7 octobre 2011 pris pour application de cette disposition et complété par un Arrêté ministériel du même jour, vient préciser les conditions et modalités de cet agrément, délivré pour une durée de dix ans par le Préfet de région et le Président du Conseil régional aux CEN membres de la Fédération. L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal comportant les principales actions que le Conservatoire engagera sur 5 ans. L'agrément confirme l'obligation de réaliser un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site dont le Conservatoire a la responsabilité. Dans un communiqué du 11/10/2011, M^{me} Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, affirme que "l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel. Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'État et aux régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité".

Pour en savoir plus : www.enf-conservatoires.org




Papillon Cuivré des marais et Petits Rhinolophes.



Chaque donateur sera informé régulièrement de l'emploi des dons, legs et des domaines acquis. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le www.cen-auvergne.fr, rubrique "Soutenez-nous" ou appelez au 04 73 63 18 27.

Renard roux



Merci aux donateurs

romain.legrand@espaces-naturels.fr - CEN Auvergne

L'équipe du CEN Auvergne remercie les nombreux donateurs de la souscription pour l'acquisition et la mise en place de travaux d'urgence sur un bâtiment abritant une colonie de chauves-souris à Châteauneuf-les-Bains.

36 souscripteurs ont contribué à la collecte de 1 882 euros permettant de compléter les différentes aides sollicitées (Etat, Fondation Nature et découvertes, Chauve Souris Auvergne, commune de Châteauneuf les Bains) et la réalisation des opérations prévues. Le bâtiment est désormais la propriété du Conservatoire depuis le 15 juin 2011. Cette acquisition comprend un bâtiment principal, une grange, une source captée dans un kiosque du XIX^e siècle, une cave, un souterrain et des terrains attenants (falaises rocheuses, bords de la Sioule). Deux petits chantiers en mars ont permis de nettoyer l'intérieur du bâtiment et de limiter la fréquentation humaine. Une bâche provisoire a été posée sur le toit en avril pour mettre le bâtiment hors d'eau. Une bonne surprise lors du suivi annuel en juillet nous a confirmé la bonne santé de la colonie de Murins à oreilles échanrées (150 individus) et nous a

Partie de la toiture la plus dégradée (Ouest).
Installation des bâches.



aussi révélé la présence d'une colonie de 15 Petits Rhinolophes. Au total, cinq espèces ont déjà été observées dans ce bâtiment principalement en été, mais également en hiver. Le Conservatoire s'attèle désormais à rechercher dans le cadre de Natura 2000 des financements pour restaurer durablement le bâtiment et mieux l'intégrer dans le sentier des sources. Sa restauration devrait améliorer son fort potentiel pour les chauves-souris.

Chantier de nettoyage et débroussaillage CEN Allier et Auvergne, mars 2011.



Vie salariée des CEN auvergnats

estelle.cournez@espaces-naturels.fr - CEN Allier

pierre.mossant@espaces-naturels.fr - CEN Auvergne

Bienvenue au CEN Auvergne à **Hervé Buges** (ci-contre), agent de terrain qui a rejoint l'équipe pour un CDI.

Etienne Dupoux a intégré le Conservatoire en CDD pour une mission de chargé d'études sur la Cellule d'Assistance Technique Zones humides dans le Cantal.

Pauline Ramos réalise actuellement un apprentissage d'Ingénieur Paysagiste.

Enfin, **Claire Depale** s'est engagée auprès du CEN Auvergne pour un service civique en faveur de l'animation de la vie associative (voir p. 8).

Bonne chance à **Clément Méritet** qui a quitté le Conservatoire pour se lancer dans une installation en tant que jeune agriculteur. Une tendre pensée pour **Marie-Claire Régnier**, chargé de mission de l'antenne Cantal, en rééducation fonctionnelle après une opération du genou.

Le CEN Allier accueille un nouveau chargé d'études en la personne de **Guillaume Laurent**, à la suite de son stage. Il est notamment en charge de la communication du CEN Allier. **Aurélié Soissons** (ci-dessous), chargée d'études, quitte le CEN Allier où elle a œuvré pendant 4 ans avec dynamisme et bonne humeur. Elle rejoint l'antenne Haute-Loire du CEN Auvergne pour se consacrer plus spécifiquement à l'étude des insectes.



Les Conseils d'administration et les équipes salariées des deux conservatoires d'espaces naturels ont la tristesse de vous faire part du décès de Benoit de Garsignies.

Benoit occupait depuis 9 mois le poste de comptable, poste partagé entre les 2 CEN Auvergne et Allier.

Benoit laissera le souvenir d'un collègue de travail agréable, sérieux et attentif aux autres. Toutes nos pensées vont vers sa famille et ses proches.



Préservez les forêts du Mont Bar...

Participez à l'acquisition d'une parcelle forestière sur le volcan du Mont Bar à Allègre (43)



Le Mont Bar, un site géologique et paysager remarquable

Situé sur la commune d'Allègre, l'ancien volcan du Mont Bar abrite dans son cratère une tourbière acide, ce qui lui confère une caractéristique exceptionnelle. Ses pentes, visibles de loin et qui constituent un repère dans le paysage de cette partie de la Haute-Loire, ont été colonisées par une forêt de feuillus. Si la tourbière du Mont Bar est aujourd'hui préservée par le Conseil général de la Haute-Loire, la forêt située sur les pentes du volcan est plus menacée par des coupes suivies de plantations de résineux. De la hêtraie naturelle à des plantations de résineux, l'intérêt écologique s'est ainsi considérablement réduit et le paysage fortement dégradé. Cette transformation est notamment très visible depuis le village d'Allègre. C'est dans ce cadre que le CEN Auvergne (à l'époque CEPA) avait acheté en 2001 une parcelle forestière de 4,9 ha après qu'une coupe rase ait été réalisée. Cet achat avait permis d'éviter une plantation en résineux, et d'engager la restaura-

tion d'une forêt plus naturelle de feuillus. Aujourd'hui, une nouvelle opportunité d'achat d'une parcelle voisine de 0,65 ha, contiguë à la propriété du CEN Auvergne se présente. Le conseil d'administration a décidé d'y donner suite et le Conservatoire s'est engagé dans cette acquisition.

Des actions concrètes

Le CEN Auvergne s'engage pour la préservation durable de ces sites naturels en mettant en place une réhabilitation ou un entretien écologique de ces terrains en lien notamment avec le monde agricole (plus de 50 agriculteurs). Des aménagements particuliers (sentiers, panneaux, plaquettes d'information...) peuvent aussi être mis en place. Près de 30 sites sont concernés en Auvergne. Le Conservatoire gère aujourd'hui un réseau de plus de 210 sites sur près de 1 740 hectares. Il intervient notamment en faveur des zones humides (tourbières, rivières, sources salées, marais...), des coteaux et plateaux secs, de vallées glaciaires, de sites de reproduction et d'hibernation de chauves-souris...



À vos agendas !

La prochaine assemblée générale du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne aura lieu le **samedi 23 juin** dans le Puy-de-Dôme, intégrée dans le week-end conserv'acteur qui s'achèvera le **dimanche 24 juin 2012** : une occasion de découvrir le territoire entre Combrailles et monts du Sancy. L'assemblée générale du CEN Allier aura lieu le **samedi 9 juin** à Monétay-sur-Allier.



Un projet soutenu notamment par la Commune d'Allègre

Pour tout renseignement sur la souscription ou ces actions de sauvegarde de milieux naturels, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour réaliser cette acquisition, il nous manque 2 000 € pour lesquels nous sollicitons votre participation.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2011

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél (facultatif) _____ E-mail _____

participe à la sauvegarde de forêts naturelles de feuillus sur les pentes du Mont Bar, en versant la somme de :

10 € 15 € 30 € 50 € 100 € _____ €

par chèque à l'ordre du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, à retourner avec ce talon à : CEN Auvergne, Moulin de la Croûte, rue Léon-Versepuy, 63200 RIOM

Un reçu de déductibilité fiscale vous sera renvoyé à réception.

Nous vous remercions de votre contribution à la sauvegarde des milieux naturels.

 **Conservatoire d'espaces naturels Allier**

Maison des Associations
rue des Écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
Tél. 04 70 42 89 34
Fax 04 70 42 27 58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
www.conservatoire-sites-allier.fr

 **Conservatoire d'espaces naturels Auvergne**

Moulin de la Croûte
rue Léon-Versepuy
63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27
Fax 04 73 64 04 73
cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

Membres du réseau

 **Conservatoires d'espaces naturels**